Juillet 2022
Volume 21 | Numéro 7

Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

L'Info-municipale

CALENDRIER D'ACTIVITÉS POUR LE MOIS D'AOÛT

PAGES 12-13

Tout au long de l'été, la Municipalité des Îles vous offre une programmation diversifiée d'activités gratuites pour petits et grands. Voici ce qui vous attend en août. En savoir plus en pages 12 et 13.

TRAVAUX DE RECHARGE DE PLAGE À CAP-AUX-MEULES

PAGE 5

DOSSIER SPÉCIAL 20 ANS DE LA MUNICIPALITÉ

PAGES 8-9

DÉCISIONS DU CONSEIL PAGE 3

AMÉNAGEMENT ET URBANISME PAGE 4

20 ANS DE LA MUNICIPALITÉ PAGE 8

LOISIR ET CULTURE PAGE 11

Troisième échéance pour le paiement des taxes

Le 16 août 2022 : date d'échéance du 3e versement des taxes municipales.

Comment payer?

Pour acquitter les taxes dues, nous encourageons les citoyens à :

- Utiliser les services bancaires en ligne;
- Déposer les versements dans la boîte aux lettres à l'entrée de la mairie;
- Envoyer un chèque par la poste.

C'est tout simple! Merci de votre collaboration.

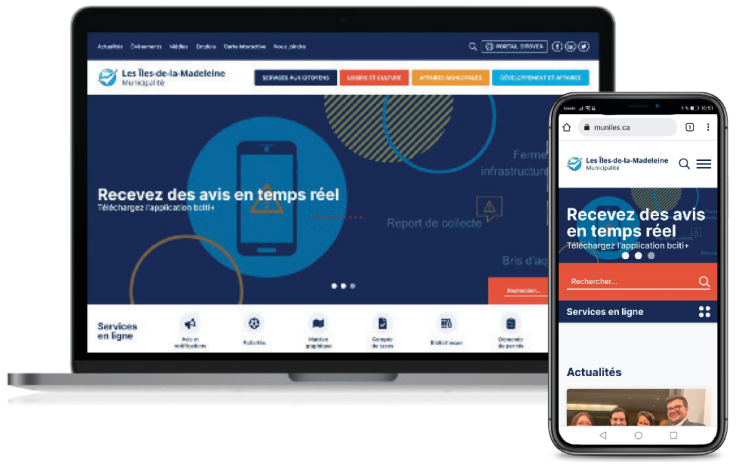

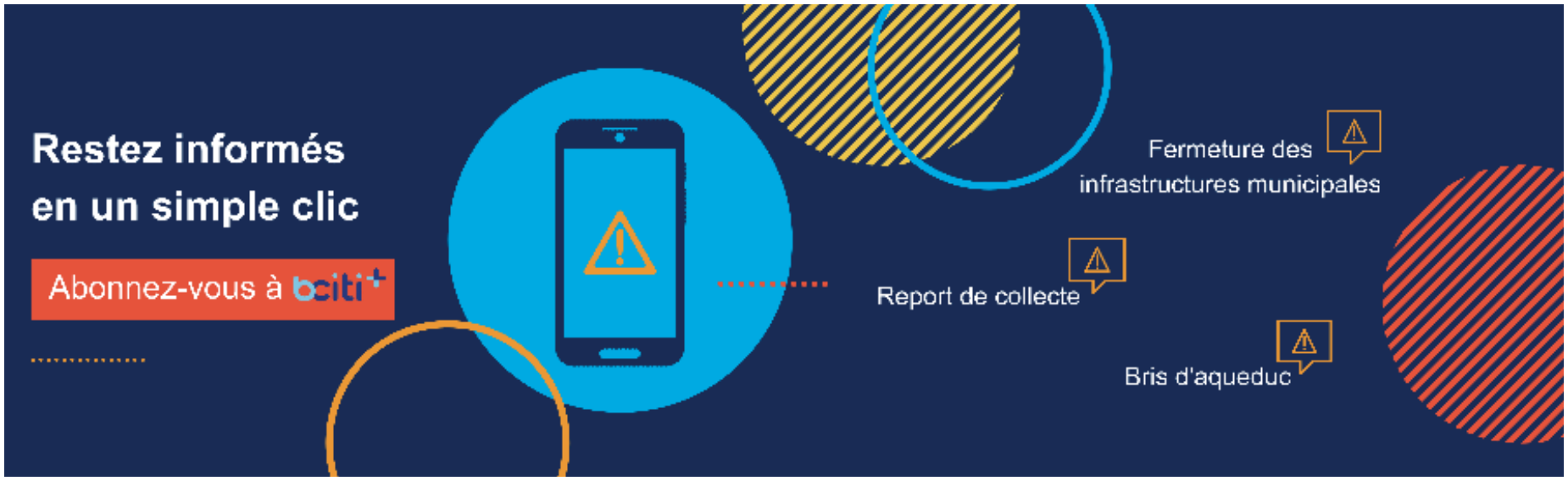

Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

www.muniles.ca

418 986-3100

communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi :	8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 30
Vendredi :	Fermé

POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU : 418 986-3100

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

COORDINATION, RÉVISION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 7 000 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)

DÉCISIONS DU CONSEIL

SÉANCES DU 12 JUILLET 2022

COMMUNAUTÉ MARITIME

Autorisation d'appels d'offres

Considérant les difficultés rencontrées, notamment durant la saison hivernale, dans le cadre du service porte-à-porte de collecte offert à L'Île-d'Entrée, le directeur de l'hygiène du milieu est autorisé à publier un appel d'offres portant sur l'acquisition de conteneurs de type roll-off en vue de leur installation sur le territoire de L'Île-d'Entrée.

Soutien financier à la participation citoyenne des jeunes

Considérant que le projet de territoire Horizon 2025 vise à créer un milieu de vie enrichissant et accueillant dans le but, entre autres, de soutenir le retour des jeunes, la Communauté maritime a mis en place la Table jeunesse des Îles-de-la-Madeleine afin de connaître les priorités et les enjeux de la jeunesse et d'accorder une voix importante aux jeunes de 16 à 35 ans dans les questions qui touchent les réalités du milieu. De son côté, la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine souhaite inciter les jeunes à participer activement à leur milieu et mettre à jour sa consultation jeunesse régionale.

Pour cela, la Communauté maritime autorise le conseil à verser à la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine une somme maximale de 7 500 $/année, pour une durée de deux ans, pour un total de 15 000 $.

Adoption du Règlement n° CM-2022-08 concernant l'utilisation des services de l'écocentre

Il y a lieu de régir l'utilisation des services de l'écocentre afin de s'assurer du respect des consignes d'utilisation, de maintenir une bonne qualité de service, une saine gestion des opérations de traitement ainsi que la sécurité de tous, tant des visiteurs que du personnel. Le conseil adopte donc le règlement portant le n° CM-2022-08 intitulé « Règlement concernant l'utilisation des services de l'écocentre ».

MUNICIPALITÉ

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières

Le conseil est saisi d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour le Regroupement des femmes La Sentinelle inc. dans le cadre d'une révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec. La Municipalité n'est pas en mesure de certifier que l'immeuble visé n'est utilisé qu'aux seules fins des activités admissibles en vertu de l'article 243.8 de la Loi sur la fiscalité municipale. La Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné et confirme sa non-participation à une éventuelle audience concernant cette demande d'exemption de taxes.

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 22 juin 2022, ils accordent 2 demandes de dérogation mineure, acceptent une demande d'usage conditionnel sous respect de certains points et approuvent 2 demandes d'approbation de travaux relatifs aux PIIA de La Grave.

Mandat à Tremblay Bois Avocats

En 2019, la tempête Dorian a accentué la dégradation du secteur du chemin des Chalets en entraînant des dommages sans précédent aux bâtiments. Plusieurs propriétaires et occupants ont coopéré rapidement avec la Municipalité en libérant les lieux, mais d'autres y demeurent toujours.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a fait parvenir à la Municipalité, le 22 février dernier, un avis réitérant la responsabilité de celle-ci quant à l'application du règlement Q-2, r.22 portant sur le traitement des eaux usées des résidences isolées. Parmi les 12 chalets toujours en place dans le secteur, les propriétaires de 9 d'entre eux doivent prouver la conformité des installations septiques de leur immeuble.

Le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine mandate donc la firme Tremblay Bois Avocats pour entreprendre des procédures judiciaires visant à transmettre des mises en demeure relatives à la non-conformité des systèmes de traitement des eaux usées aux propriétaires des immeubles sis dans le secteur du chemin des Chalets.

Autorisation d'appel d'offres

L'actuel module de jeux situé sur le site de l'Anse-aux-Baleiniers doit être démantelé en raison de son état de détérioration avancé. Il y a lieu d'ores et déjà de planifier l'installation d'une nouvelle structure pour l'été 2023, laquelle devra répondre aux exigences de sécurité, de durabilité et d'intégration au paysage culturel. Pour cela, le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux au site de l'Anse-aux-Baleiniers dans le village de Fatima.

Réglementation municipale

Un avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant le taux relatif aux droits de mutations immobilières dont la base d'imposition excède 524 000 $ est donné. Le projet de règlement est également déposé.

Prochaines assemblées municipales le 9 août 2022, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 5 août 2022 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

Crédit photo : Attention FragÎles

Camping

Où stationner mon VR pour la nuit?

Avec la belle saison arrivent aussi les activités estivales comme le camping, majoritairement en véhicule récréatif (VR). Ce type de véhicule est très présent aux Îles et de nombreux Madelinots sont friands de cette activité.

Pour l'application de la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité, l'expression véhicule récréatif comprend tout véhicule servant spécifiquement à la récréation tel que : caravane, roulotte de camping, tente-roulotte ou tout autre véhicule construit ou aménagé à des fins d'hébergement temporaire ou de camping.

Où peut-on utiliser un véhicule récréatif (VR)?

Sur un terrain de camping commercial

Bien entendu, on peut utiliser un VR sur l'un des terrains de camping commerciaux opérant sur le territoire de l'archipel. Soulignons que deux nouveaux sites pouvant accueillir des VR ont vu le jour, soit le Centre Alfred Gallant et le site de l'Anse-aux-Baleiniers.

Dans une zone de villégiature

On peut également utiliser en toute légalité un VR sur un terrain zoné villégiature, qui prévoit spécifiquement cet usage et où l'on peut, par exemple, installer, selon la superficie du terrain, jusqu'à 6 roulottes de camping sur un seul lot. Dans ces zones, il est également permis de construire un bâtiment de service pour abriter des commodités comme une salle de bain ou de lavage. Le territoire comporte plusieurs zones de villégiature et il suffit de consulter le plan de zonage de la Municipalité pour les identifier.

À côté de la maison

Entre le 15 juin et le 15 septembre, il est permis d'utiliser un VR à côté de la maison, à condition toutefois que cette utilisation demeure temporaire, c'est-à-dire que le véhicule soit toujours mobile et qu'il ne soit pas équipé de commodités fixes comme une terrasse et qu'il ne soit pas raccordé aux installations septiques de la maison. Il est permis de se raccorder à l'eau par un boyau d'arrosage de même qu'à l'électricité par une extension.

Sur un terrain vacant

Toujours entre le 15 juin et le 15 septembre, il est permis d'utiliser un VR sur un terrain vacant à condition que ce soit sur un lot situé en zone forestière et que le véhicule soit totalement autonome en termes d'alimentation en eau potable et de réception des eaux usées, et qu'il ne soit pourvu d'aucune commodité extérieure comme une terrasse, un bâtiment secondaire, un puits artésien ou une installation septique.

Sur un stationnement public

Il est interdit de stationner un VR sur un stationnement public de propriété ou sous l'autorité de la Municipalité. Cette interdiction s'applique également à certains terrains institutionnels comme les églises et les écoles. Conséquemment, avant de vous installer avec un VR sur un stationnement public après 22 heures, assurez-vous qu'il n'y a pas le panneau ci-contre. Notez qu'une infraction au règlement est passible d'une amende minimale de 300 $.

Sur les terres publiques (dunes)

Bien que ce ne soit pas spécifiquement permis, nous observons la présence de véhicules de camping sur les terres publiques (dunes) surtout à deux endroits utilisés à cette fin depuis plusieurs années : la dune du Nord à Fatima et l'ancienne route 199 à la frontière de Pointe-aux-Loups et Grosse-Île. Ce genre de villégiature, toléré dans sa forme actuelle, tire à sa fin puisque la création éminente du parc régional sur les terres publiques viendra encadrer cette activité, comme toutes les autres activités se pratiquant sur les terres publiques incluses dans le parc. Ainsi, les règles du parc régional viendront établir où cette activité sera permise et, surtout, dans quelles conditions.

En attendant la mise en place de ce nouveau cadre de gestion qui devrait entrer en vigueur en 2023, la Municipalité demande à tous ceux qui fréquentent les terres publiques avec leur véhicule de camping de le faire dans le respect du milieu naturel et des autres utilisateurs. Notez que, même si le camping est toléré, le règlement sur la circulation dans les milieux fragiles s'applique et, conséquemment, un VR stationné dans le foin de dune constitue une infraction passible d'une amende minimale de 300 $.

Projet de recharge de plage de Cap-aux-Meules

Cet automne, d'importants travaux de lutte contre l'érosion côtière se dérouleront à Cap-aux-Meules. Ceux-ci permettront de protéger à long terme une partie du littoral et ainsi de sécuriser plusieurs commerces et institutions à risque. Le projet totalisant 11,6 M$ est rendu possible grâce au soutien financier et technique du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), et à la participation financière d'Infrastructure Canada et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Le projet

Le projet consiste en une recharge de plage d'une élévation de 4,1 mètres par rapport au niveau de la mer qui permettra, à terme, comme pour le projet de La Grave, d'avoir une pente plus douce afin que l'énergie des vagues soit dissipée sur la recharge plutôt que de se diriger dans la falaise. C'est l'entrepreneur Construction P.E.C., de Bonaventure, qui réalisera l'ouvrage sur 857 mètres de longueur, soit de l'émissaire des étangs aérés de Cap-aux-Meules jusqu'à l'arrière du bâtiment Jos-Lebourdais. À noter que les travaux de recharge de plage à Cap-aux-Meules ont une conception différente de ceux sur La Grave, puisqu'un noyau de pierre tout-venant (environ 40 000 tonnes) est prévu sous la recharge, permettant d'utiliser des agrégats locaux, réduisant les coûts, tout en assurant la même durabilité qu'un ouvrage conçu à 100 % avec des agrégats importés.

Calendrier des travaux

L'entrepreneur commencera le transport des agrégats par barge en juillet. Les travaux de construction de la recharge, quant à eux, devraient débuter à la mi-août et se dérouler sur environ 12 semaines pour être réalisés avant la fin de l'année 2022. Finalement, c'est au printemps 2023 que se dérouleront les travaux d'aménagement paysager et par la suite, la réfection du sentier du Littoral.

Transport et entreposage des agrégats

Au total, ce sont quelque 103 400 tonnes d'agrégats qui doivent être importés du continent. Puisque le quai des pétroliers sera fortement achalandé à l'automne et pour permettre la réalisation du projet dans les délais prévus, l'entrepreneur P.E.C. a commencé le transport par barge dès le mois de juillet. Au total, 22 barges sont attendues pour ce projet.

Le transport par camion sera donc intensifié dans le secteur de Cap-aux-Meules et engendrera inévitablement des désagréments d'un point de vue de la circulation et du bruit.

L'entrepreneur et la Municipalité prendront des mesures pour limiter les inconvénients. Des mesures de vibration et de bruit seront réalisées pendant toute la durée des travaux afin de s'assurer de demeurer dans les normes acceptables.

Circulation, accès au chantier et fermeture du sentier du Littoral

Les deux seuls accès officiels au chantier sont par le chemin Boudreau et le chemin Petitpas (entre le Bar le Débaris et le Cinéma Cyrco). Afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité de tous, la circulation sera limitée dans ces secteurs. De plus, la sécurité routière sera assurée par la présence d'un signaleur. On invite les automobilistes et les autres usagers de la route à être très vigilants autour de ces accès. De même, le sentier du Littoral sera fermé du chemin Petitpas jusqu'aux étangs aérés de Cap-aux-Meules, de la mi-août à la mi-décembre.

Rappelons que ce projet de protection du rivage de Cap-aux-Meules, attendu depuis longtemps, est un projet majeur qui viendra sécuriser un secteur névralgique et de grande importance pour l'économie et la vie sociale madeliniennes.

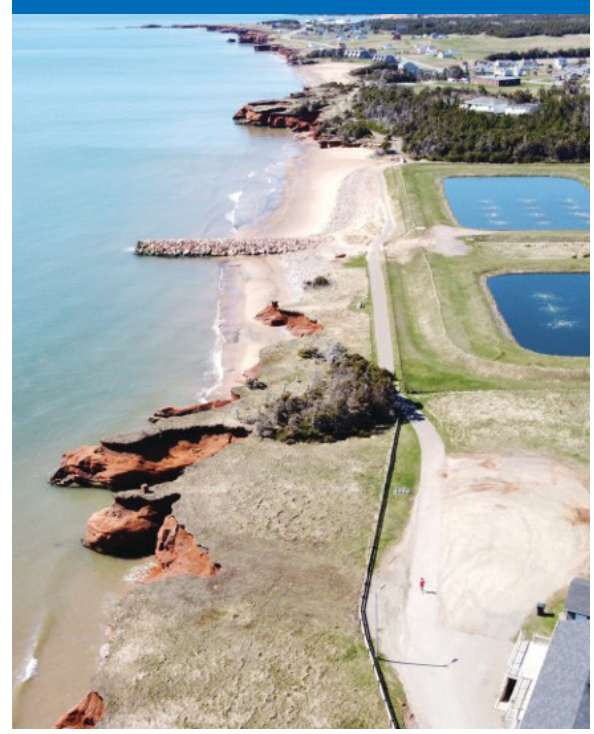

Érosion

Fin des travaux de recharge de plage sur La Grave

Les travaux de recharge de plage sur le site historique de La Grave ont pris fin en juin dernier. Au total, ce sont 37 800 mètres cubes de gravier de côte qui ont été installés sur une longueur de 640 mètres, pour un budget global de 7,4 M$.

Le projet, qui devait initialement se faire sur 580 mètres, a finalement été allongé de 60 mètres du côté de l'Atelier Côtier afin d'intégrer l'enrochement qui était déjà présent au pied de la falaise et permettre ainsi d'assurer une protection à plus long terme. Les délais d'exécution des travaux ont également été allongés, puisque l'entrepreneur Constructions LFG a été confronté à des imprévus logistiques et météorologiques à l'automne dernier.
Cet ouvrage d'envergure est le premier aux Îles-de-la-Madeleine à être inclus au cadre pour la prévention des sinistres du ministère de la Sécurité publique du Québec. Le projet a été soutenu financièrement par le gouvernement du Québec via les ministères de la Sécurité publique et des Transports du Québec et a nécessité une contribution municipale de 1,4 M$.

Rappelons que le site historique de la Grave est un site patrimonial classé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Il est un des sites touristiques d'importance aux Îles-de-la-Madeleine où sa valeur sociale, culturelle et économique justifie amplement les interventions et les investissements municipaux et gouvernementaux consentis.

Avant

Après

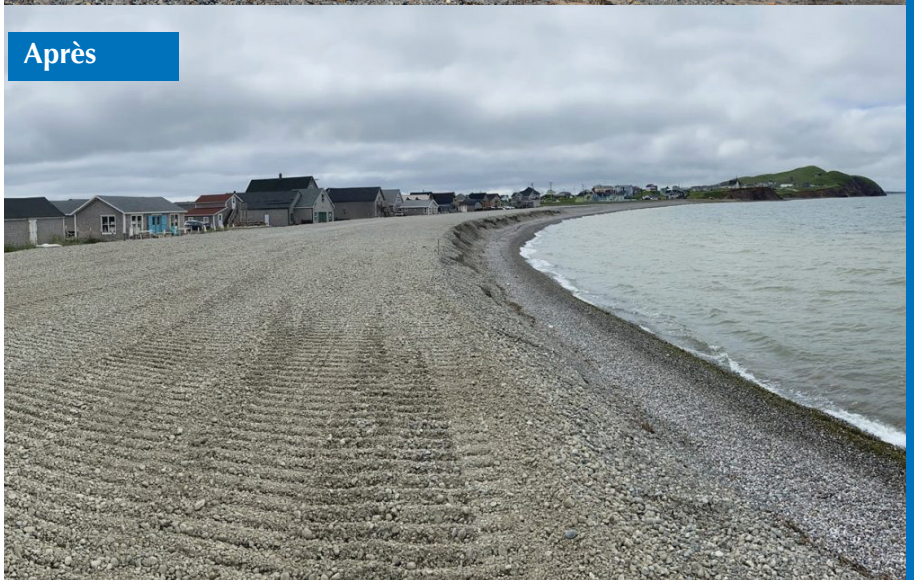

Capsule patrimoniale

Les cantons

Le canton, c'est la plus petite unité de paysage habitée sur le territoire. Entre Madelinots, c'est souvent par cette notion qu'on désigne d'où on vient : les Caps, la Petite-Baie, l'Anse-à-la-Cabane… C'est un point de repère physique, mais aussi notre lien d'appartenance à la communauté. En faisant le tour, on en dénombre facilement près d'une quarantaine!

Tous les cantons sont différents : ils ont même parfois leur propre signature architecturale. Avez-vous déjà remarqué les maisons à lucarne-pignon qui caractérisent Pointe-Basse? Les grandes maisons à toiture mansardée de Cap-aux-Meules? Ou encore, les maisons cubiques à toit à quatre versants de La Vernière? Si les influences sont parfois différentes, il y a toutefois, à chaque fois, un souci minutieux pour s'implanter judicieusement à l'abri de la butte, en retrait du milieu humide, en harmonie avec les voisins avec des maisons pas trop grosses, pas trop hautes, pas trop loin. Comme une couverture bien tissée, où l'équilibre entre le bâti et le milieu naturel est harmonieux. C'est, après tout, ce qui fait la renommée des paysages des Îles!

S'intégrer dans les paysages du canton, c'est d'abord une histoire de cohabitation : prendre conscience des voisins et de leur façon d'habiter le territoire. C'est apprendre des anciens et de leur mode d'implantation dans le canton. C'est porter attention à l'environnement naturel des alentours.

Soyez discrets : un projet bien intégré est assurément celui qu'on ne remarque pas! Prenez soin de votre canton et de ses demeures plus anciennes. C'est notre héritage, notre patrimoine.

Besoin de conseils pour intégrer harmonieusement votre projet dans votre canton? Contactez Marie-Hélène Verdier, architecte, conseillère en patrimoine immobilier au 418 986-3100, poste 118, ou par courriel à mhverdier@muniles.ca.

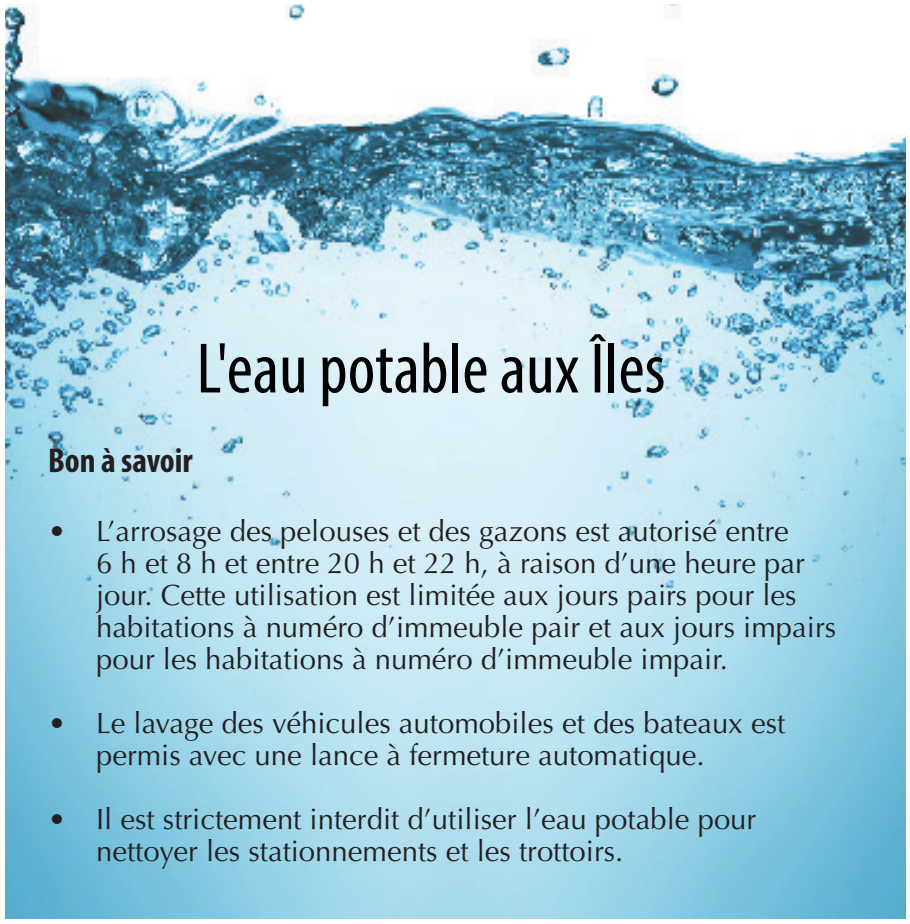

L'eau potable aux Îles

Bon à savoir

- L'arrosage des pelouses et des gazons est autorisé entre 6 h et 8 h et entre 20 h et 22 h, à raison d'une heure par jour. Cette utilisation est limitée aux jours pairs pour les habitations à numéro d'immeuble pair et aux jours impairs pour les habitations à numéro d'immeuble impair.
- Le lavage des véhicules automobiles et des bateaux est permis avec une lance à fermeture automatique.
- Il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour nettoyer les stationnements et les trottoirs.

Tonte de gazon : évitez les accidents

Lorsque vous tondez votre pelouse, évitez de projeter l'herbe fraîchement coupée sur la route. Les résidus de gazon sur la chaussée représentent un danger pour les cyclistes et les motocyclistes qui peuvent glisser en roulant dessus. Évitons les accidents!

Fonds régions et ruralité

Dates importantes

Vous avez des projets que vous souhaitez réaliser et vous prévoyez avoir besoin d'aide financière pour y parvenir? Les dates de dépôt de projets pour les différents volets du Fonds régions et ruralités approchent à grands pas.

Politique de soutien aux projets structurants : 26 août 2022

Politique de soutien aux entreprises : 9 septembre 2022

Cadre de vitalisation : 22 octobre 2022

Pour plus d'information sur ces politiques et pour vérifier votre admissibilité, communiquez avec le Service du développement du milieu à deconomique@muniles.ca.

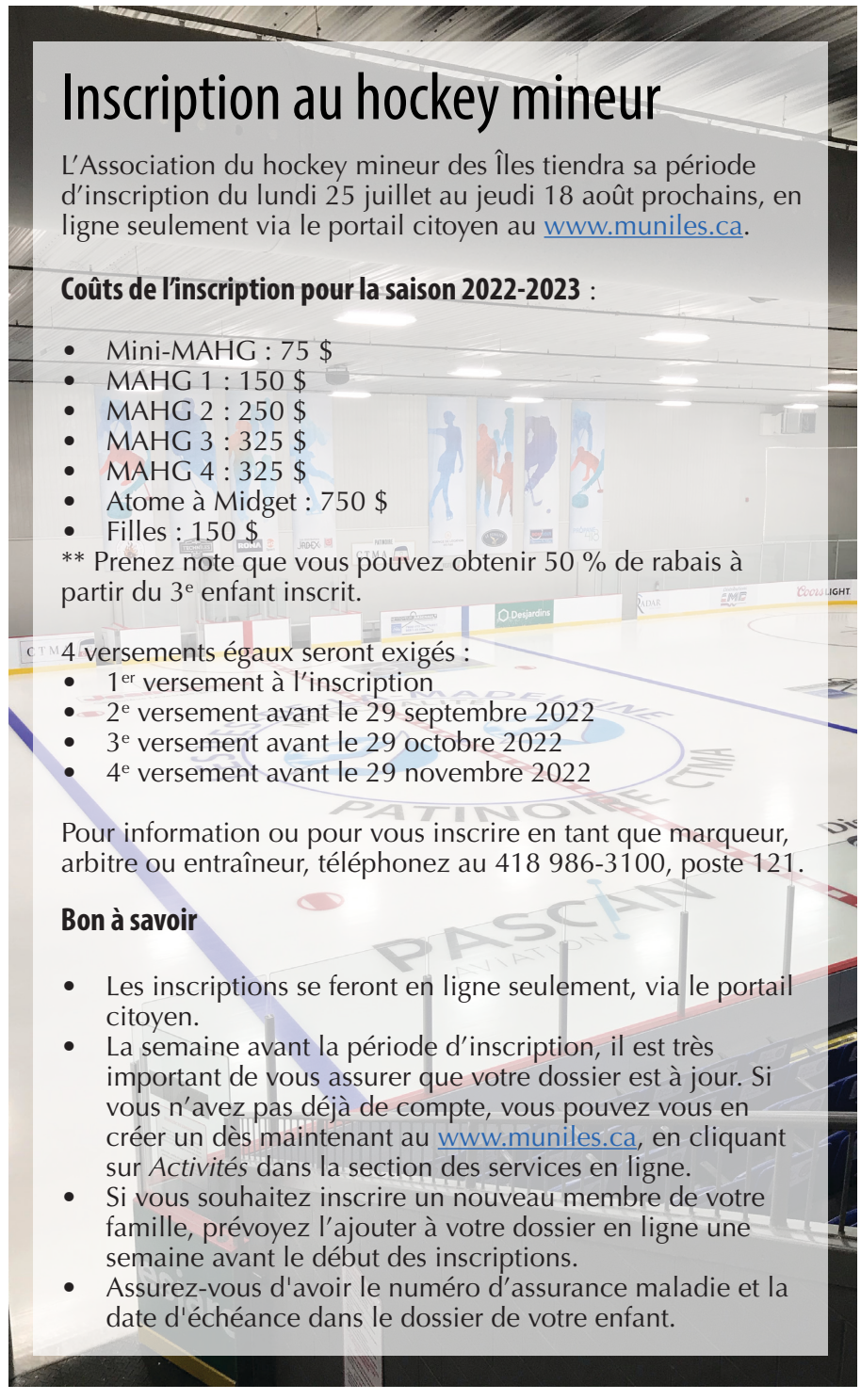

Inscription au hockey mineur

L'Association du hockey mineur des Îles tiendra sa période d'inscription du lundi 25 juillet au jeudi 18 août prochains, en ligne seulement via le portail citoyen au www.muniles.ca.

Coûts de l'inscription pour la saison 2022-2023 :

- Mini-MAHG : 75 $
- MAHG 1 : 150 $
- MAHG 2 : 250 $
- MAHG 3 : 325 $
- MAHG 4 : 325 $
- Atome à Midget : 750 $
- Filles : 150 $

** Prenez note que vous pouvez obtenir 50 % de rabais à partir du 3e enfant inscrit.

4 versements égaux seront exigés :

- 1er versement à l'inscription
- 2e versement avant le 29 septembre 2022
- 3e versement avant le 29 octobre 2022
- 4e versement avant le 29 novembre 2022

Pour information ou pour vous inscrire en tant que marqueur, arbitre ou entraîneur, téléphonez au 418 986-3100, poste 121.

Bon à savoir

- Les inscriptions se feront en ligne seulement, via le portail citoyen.
- La semaine avant la période d'inscription, il est très important de vous assurer que votre dossier est à jour. Si vous n'avez pas déjà de compte, vous pouvez vous en créer un dès maintenant au www.muniles.ca, en cliquant sur *Activités* dans la section des services en ligne.
- Si vous souhaitez inscrire un nouveau membre de votre famille, prévoyez l'ajouter à votre dossier en ligne une semaine avant le début des inscriptions.
- Assurez-vous d'avoir le numéro d'assurance maladie et la date d'échéance dans le dossier de votre enfant.

20e anniversaire de la Municipalité

En 2022, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine fête ses 20 ans. Vingt ans au coeur de l'action, au service des citoyens, au centre de grands projets.

Pour l'occasion, prenons le temps, chaque mois, de dresser un bilan pour souligner tout le travail accompli durant ces deux dernières décennies. Regardons derrière pour constater comment nous avons avancé, ensemble.

En juillet, on pose un regard sur les actions pour les familles et les aînés.

Politique d'accessibilité universelle

La Municipalité adopte en 2006 sa Politique d'accessibilité universelle, et établit ainsi ses orientations en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

En 2021, la Municipalité acquiert deux tapis d'accessibilité universelle, qui permettront aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement à deux plages de l'archipel (la plage du Cap et la plage de la Dune-du-Sud).

En 2021 également, la Municipalité achète une lugiglace, un support sur lames pour fauteuil roulant qui permet de glisser sur la glace, dans le but de permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter des patinages libres au Centre multisport Desjardins.

Infrastructures sportives

Le Centre multisport Desjardins ouvre officiellement ses portes en 2019, venant remplacer le Colisée Albin-Aucoin et le Complexe municipal de Havre-aux-Maisons. L'établissement devient un lieu de choix pour la pratique des sports de glace. À partir de 2021, une surface multisport y est installée pendant l'été, pour permettre la pratique de plusieurs activités comme le badminton, le volleyball et le pickleball.

En 2013, la Municipalité des Îles refait à neuf les deux terrains de tennis derrière la mairie pour un investissement totalisant 100 000 $, financé à 50 % par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les anciens terrains dataient des années 1990 et avaient besoin d'être remis à neufs malgré un entretien régulier.

La Municipalité crée un espace dédié aux jeunes en ouvrant un parc multisport derrière la mairie en 2013. Ce parc se veut un endroit pour pratiquer le patin à roulettes et la planche à roulettes, sur des modules conçus à cet effet.

Politique Municipalité amie des aînés (MADA)

En 2018 est adoptée la Politique Municipalité amie des aînés (MADA), qui vise à mettre en place des mesures pour favoriser le mieux-être des aînés. Le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire multiplie les efforts pour bonifier son offre d'activités et de services aux aînés, avec des actions telles que la mise en place d'un comité consultatif d'aînés, un programme de remboursement de certaines taxes de services, la mise en place d'activités gratuites ou à faible coût, et bien plus.

Politique familiale

En 2008, La Municipalité des Îles se dote d'une politique visant le mieux-être des familles. En 2021, la Politique familiale et la Politique Municipalité amie des aînés fusionnent pour donner naissance à une nouvelle politique : la Politique familiale et des aînés, et de celle-ci découle le plan d'action famille 2021-2023. Voici en rafale quelques actions réalisées au fil des ans :

- Mise en place d'un service de camp de jour estival;
- Mise en place d'un programme incitatif pour l'utilisation des couches jetables;
- Installation de tables à langer dans toutes les infrastructures municipales;
- Mise en place d'un calendrier annuel d'activités gratuites;
- Mise en place 30 heures par année de bains libres gratuits;
- Tenue d'une activité annuelle de reconnaissance des bénévoles.

Place des gens de mer

Le 12 août 2013, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine inaugure la Place des gens de mer dans le secteur portuaire de Cap-aux-Meules. Développé dans le cadre des programmes provincial et fédéral relatifs au développement des croisières internationales, Cap-aux-Meules faisant partie des escales à développer selon Tourisme Québec et Développement économique Canada, l'endroit se veut un endroit rassembleur et le point de départ pour l'exploration de l'archipel. La tenue du Marché du village et de plusieurs événements comme des spectacles et des fêtes de famille, anisi que la mise en place en 2021 du piano public et l'ajout d'activités familiales en font un espace public de plus en plus fréquenté.

Soutenir le loisir pour la jeunesse

2012

Mise en place du programme Alizé, un programme qui permet de réduire les coûts de transport pour le loisir à l'extérieur des Îles pour les jeunes Madelinots.

2016

Mise en place du fonds Accès-loisirs, qui soutient les familles en situation de vulnérabilité afin que les enfants de 0 à 17 ans puissent participer aux activités de loisir.

L'eau potable aux Îles

Testez vos connaissances

Même si l'eau tombe du ciel, elle n'arrive pas si facilement dans nos robinets.

Complétez ce mot croisé pour en apprendre plus sur sur cette ressource importante.

Comme l'eau potable est une ressource précieuse, mais fragile, il importe, surtout en période estivale, de revoir notre consommation d'eau.

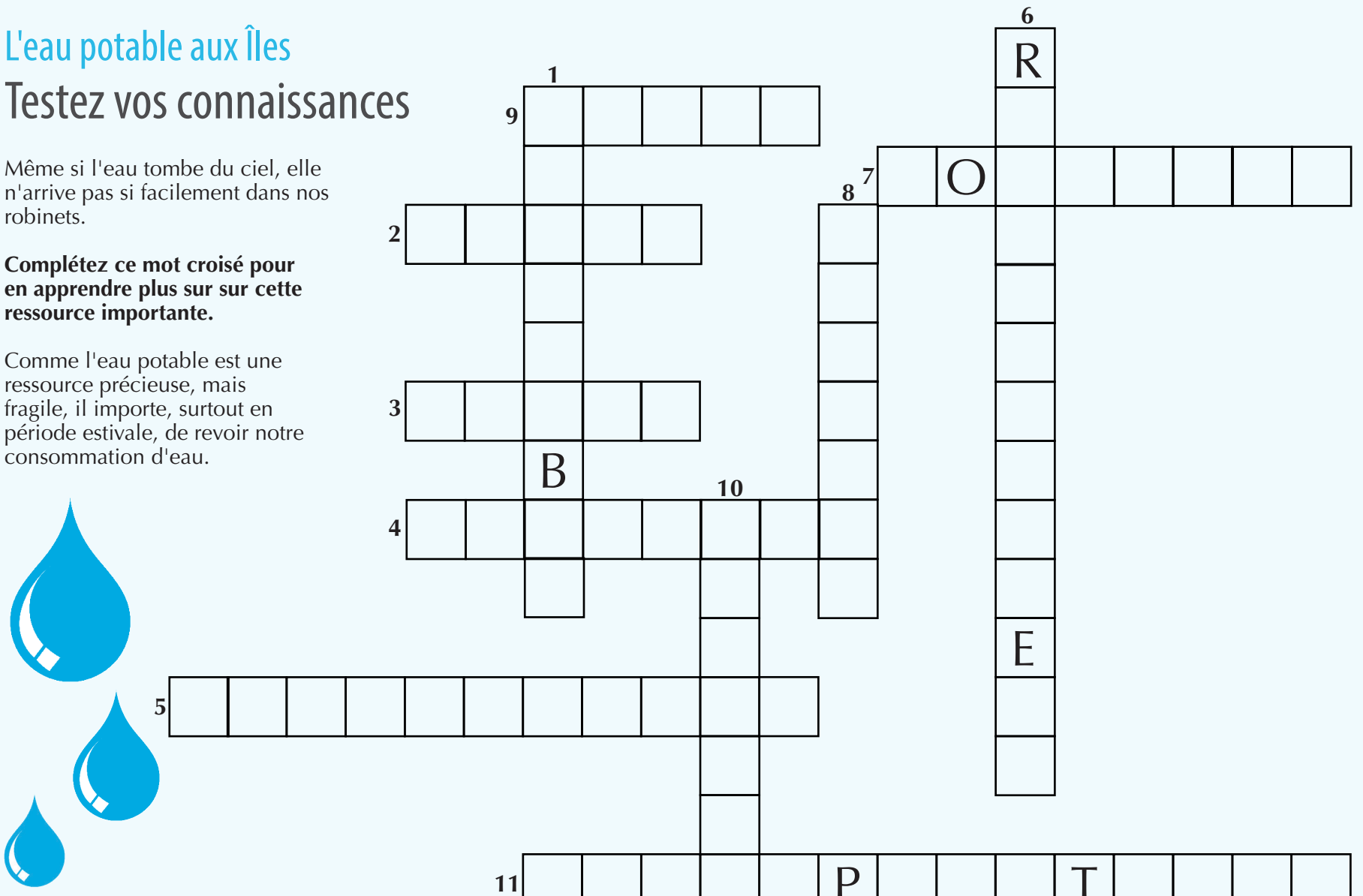

Horizontal

2. Le Québec possède 3 % des réserves d'eau _____ de toute la planète.

3. La Municipalité des Îles opère plus de 35 _____ de pompage d'eau potable.

4. L'_____ extérieur est autorisé entre 6 h et 8 h et entre 20 h et 22 h, à raison d'une heure par jour.

5. Aux Îles, l'eau potable se trouve dans les nappes _____ qui sont sous l'archipel.

7. L'usage de la _____ est la plus grande source de consommation d'eau dans les résidences.

9. Le système d'_____ permet de traiter les eaux usées.

11. L'eau potable aux Îles provient entièrement des _____.

Vertical

1. Aux Îles, l'eau potable est en _____ sur l'eau salée.

6. À cause de l'évapotranspiration, du _____ et de la perméabilité du sol, seulement 52 % de l'eau potable parvient aux nappes souterraines.

8. Fermer le _____ pendant qu'on se brosse les dents permet d'économiser jusqu'à 12 litres d'eau par minute.

10. Le réseau d'_____ permet d'acheminer l'eau potable jusqu'à vos robinets.

Réponses
1. Équilibre
2. Douce
3. Puits
4. Arrosage
5. Phréatiques
6. Ruissellement
7. Toilette
8. Robinet
9. Égout
10. Aqueduc
11. Précipitations

Cours de natation

Changement de programme

La Croix-Rouge canadienne a annoncé qu'elle mettait fin à la prestation de cours de natation afin de se concentrer davantage sur d'autres sphères de l'aide humanitaire. C'est la Société de sauvetage, avec qui la Croix-Rouge collabore déjà depuis de nombreuses années, qui prendra le relais et qui assurera la transition des programmes de natation.

À partir de l'automne prochain, la Municipalité des Îles travaillera donc de concert avec la Société de sauvetage et offrira son programme de natation, *Nager pour la vie*. Créé en 2002, ce programme est reconnu au niveau national et permet, chaque année, d'enseigner les rudiments de la natation à des centaines de milliers de Canadiens et Canadiennes.

Les modules *Parents et enfants*, *Préscolaire* et *Nageur* ont été créés dans le but d'enseigner aux enfants les habiletés de nage nécessaires pour profiter des plaisirs de l'eau en toute sécurité, tout en leur donnant envie de bouger au quotidien. Enseigné par des moniteurs qualifiés et formés pour la surveillance et la sécurité de vos enfants, le programme *Nager pour la vie* est structuré de façon à permettre un apprentissage progressif entre chacun des niveaux.

La prévention de la noyade passe par l'apprentissage de la natation. Soyez assurés que la sécurité de vos enfants et la qualité des cours offerts sont une priorité pour nous.

Si vous vous interrogez sur le niveau auquel inscrire votre enfant, référez-vous au carnet de l'élève qui vous a été remis lors d'une session précédente et aux équivalences ci-contre. Une journée d'évaluation aura également lieu avant la période d'inscription. Les détails seront communiqués dans les prochaines semaines.

Les inscriptions aux cours de natation auront lieu à partir du 12 septembre prochain. Restez à l'affût de nos plateformes pour connaître les détails. Pour toute question, contactez le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire au 418 986-3100, poste 121, ou à loisirs@muniles.ca.

Bon à savoir

- Les inscriptions se feront en ligne, via le portail citoyen.
- La semaine avant la période d'inscription, il est très important de vous assurer que votre dossier est à jour. Si vous n'avez pas déjà de compte, vous pouvez vous en créer un dès maintenant au www.muniles.ca, en cliquant sur *Activités* dans la section des services en ligne.
- Si vous souhaitez inscrire un nouveau membre de votre famille aux cours de natation, prévoyez l'ajouter à votre dossier en ligne une semaine avant le début des inscriptions.
- Assurez-vous d'avoir le numéro d'assurance maladie et la date d'échéance dans le dossier de votre enfant.

Pour les enfants de 0 à 5 ans

Pour les niveaux *Parents et enfants* 1 à 3 et *Préscolaire* 1 à 5, la présence des parents dans l'eau est obligatoire.

Cours offerts et équivalences

Parents et enfants 1	Étoile de mer
Parents et enfants 2	Canard
Parents et enfants 3	Tortue de mer
Préscolaire 1	Loutre de mer
Préscolaire 2	Salamandre
Préscolaire 3	Poisson-lune
Préscolaire 4	Crocodile
Préscolaire 5	Baleine

Pour les enfants de 5 à 12 ans

Les enfants inscrits aux cours de niveau *Nageur 1* doivent être âgés d'au moins 5 ans et être autonomes dans l'eau (sans parent).

Cours offerts et équivalences

Nageur 1	Junior 1
Nageur 2	Junior 2
Nageur 3	Junior 3
Nageur 4	Junior 4
Nageur 5	Junior 5
Nageur 6	Junior 6
Jeune sauveteur initié (niveau 7)	Junior 7
Jeune sauveteur averti (niveau 8)	Junior 8
Jeune sauveteur expert (niveau 9)	Junior 9
Étoile de bronze (niveau 10)	Junior 10

Calendrier d'activités d'août

Tout au long de l'été, la Municipalité des Îles vous offre une programmation diversifiée d'activités gratuites pour petits et grands. Voici ce qui vous attend en août.

En savoir plus

Pour connaître la programmation détaillée, rendez-vous dans le calendrier d'événements au www.muniles.ca.

Lundi 1er août | Chansons dessinées pour jeune public

10 h 30

La Grande Saline (982, ch. de La Grave)

L'illustrateur Cyril Doisneau et la musicienne Sonia Painchaud s'unissent pour offrir aux petits une prestation musicale dessinée sous forme de fresque poétique.

Mardi 2 août | Chansons dessinées pour grand public

10 h 30

La Grande Saline (982, ch. de La Grave)

Avec l'illustrateur Cyril Doisneau et la chanteuse et musicienne Sonia Painchaud.

Jeudi 4 août | La Grave d'en premier

10 h 30

Terrain du magasin Hector Hébert (944, ch. de La Grave)

*À la Grande Saline (982, ch. de La Grave) en cas de pluie

Causerie de Maxime Arseneau sur l'histoire de La Grave.

Vendredi 5 août | Ti-Jean et le monstre du lac

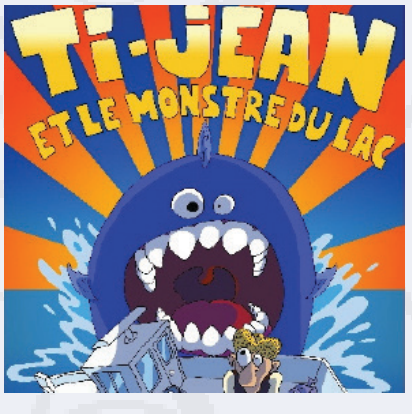

10 h 30

Au Vieux Treuil (971, route 199)

Spectacle de marionnettes pour enfants présenté par le Théâtre des deux mains.

Lundi 8 août | La patate et autres jeux d'en premier

10 h 30

Terrain du magasin Hector Hébert (944, ch. de La Grave)

*Grande Saline (982, chemin de La Grave) en cas de pluie

Activité ludique pour les enfants de 3 à 5 ans animée par Esther Noël de Tilly du Réseau Traditions vivantes des Îles.

Mardi 9 août | Choeur de l'Art Neuf

10 h 30

Terrain du magasin Hector Hébert (944, ch. de La Grave)

*Grande Saline (982, chemin de La Grave) en cas de pluie

Chansons de la Renaissance, chants populaires du Québec et répertoire choral classique.

Mercredi 10 août | À la cueillette d'espèces sauvages comestibles

17 h

Chemin Léonard-Aucoin, Fatima (entrée de l'ancien ciné-parc)

Inscription obligatoire au www.muniles.ca. Places limitées.

Jeudi 11 août | Balade architecturale

10 h 30

Départ du stationnement du Musée de la Mer (1023, ch. de La Grave)

Découvrez les particularités architecturales du site de La Grave, avec Marie-Hélène Verdier, architecte.

Mercredi 17 août | À l'orée du bois

10 h

Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert (280, ch. du Bassin)

Découverte et entretien de la forêt nourricière

Mercredi 17 août | Malika Tirolien au lever du soleil

6 h

Derrière le Musée de la Mer (1023 ch. de La Grave)

*Remis au lendemain en cas de pluie

Originaire de la Guadeloupe, l'artiste offrira une prestation éclair mariant soul, R&B, funk et jazz.

En collaboration avec le diffuseur Au Vieux Treuil

Jeudi 18 août | Briser l'isolement avec la grand'terre

10 h 30

Terrain du magasin Hector Hébert (944, ch. de La Grave)

*À la Grande Saline (982, chemin de La Grave) en cas de pluie

Causerie de Raphaël Turbide sur l'histoire des transports et des communications aux Îles-de-la-Madeleine.

Lundi 22 août | Atelier familial de percussion corporelle

10 h 30

Terrain du magasin Hector Hébert (944, ch. de La Grave)

*À la Grande Saline (982, ch. de La Grave) en cas de pluie

Atelier pour tous animé par l'artiste Gustaff Besungu pour apprendre à utiliser votre corps comme instrument de percussion sur rytmes traditionnels africains.

Mardi 23 août | Les frères Roach

10 h 30

Terrain du magasin Hector Hébert (944, ch. de La Grave)

*À la Grande Saline (982, ch. de La Grave) en cas de pluie

Airs et chansons folk avec les guitaristes Gordon et Andy Roach.

Mercredi 24 août | Le temps des récoltes

17 h

Place des gens de mer

Découvertes culinaires et dégustation.

Inscription obligatoire au www.muniles.ca.

Les pianos publics

Trois pianos publics sont installés à l'extérieur jusqu'au 31 août.

- À Fatima, sous la tonnelle entre la salle communautaire et le Logis du Bel Âge, au 4, chemin Ernest
- À Cap-aux-Meules, à la Place des gens de mer, au 320, chemin du Quai
- À L'Île-du-Havre-Aubert, devant la Petite saline sur La Grave, au 966, chemin de La Grave

Ouverts les jours de beau temps et bien abrités sous la housse les jours de pluie. Vous jouez du piano? Ces pianos sont là pour vous. Vous pourrez aussi entendre des pianistes vagabonds et parfois des concerts selon horaire et météo… variables.

À l'horaire

Les dîners accompagnés

Les lundis et mercredis à 12 h jusqu'au 29 août (sauf le 17 août) | À la Place des gens de mer

Le Piano du marché

Les samedis de 10 h à 11 h jusqu'au 27 août | À la Place des gens de mer

Les pianistes vagabonds

À la Place des gens de mer

Catherine Bouffard, Marie-Frédérique Cummings, Gilles Poirier, Étienne Richard LaPlante et Danik Vigneau

Midi concert

Mercredi 24 août à 12 h | À la Place des gens de mer

Prestation de Clément Cormier accompagné de Marie-Frédérique Cummings au piano

Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

Appel d'offres n° 440
Mise en vente d'un terrain municipal
Lot 3 392 992– Chemin de la Grande-Allée – Village de Cap-aux-Meules

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des soumissions relativement à la vente d'un terrain, soit le lot 3 392 992, situé dans le village de Cap-aux-Meules.

- La superficie du terrain est de 718,4 m2.
- Le terrain est desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts.
- Aucune offre en deçà de la valeur municipale du terrain, soit 4 000 $, ne sera acceptée.

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront accessibles sur le site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca sous les onglets : Affaires municipales – Appels d'offres / Contrats municipaux / Invitation à contracter ou à la réception de la mairie, sur les heures d'ouverture, à compter du vendredi 22 juillet 2022.

Les soumissions seront reçues jusqu'au lundi 8 août 2022, à 11 h (heure locale), et elles doivent être transmises dans une enveloppe scellée portant la mention « AO-440 – Proposition d'achat – Lot 3 392 992 – Village de Cap-aux-Meules » et être adressées à l'attention de la greffière, Andrée-Maude Renaud, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit à 11 h 5.

Pour être valide, toute soumission devra être accompagnée d'un chèque visé équivalant à 10 % du prix soumis excluant les taxes.

Aucune soumission reçue par télécopieur ou courrier électronique ne sera acceptée.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 juillet 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière

Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

AVIS PUBLIC
Demandes d'usage conditionnel
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 9 août 2022, conformément aux dispositions du Règlement no 2010 12 1 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

1. Description de la demande d'usage conditionnel :

Les futurs propriétaires du bâtiment industriel sis au 528, route 199, dans le village de Grande-Entrée, ont déposé une demande d'usage conditionnel comportant les 2 volets suivants :

Le premier consiste à remplacer l'usage industriel existant et dérogatoire (I2) en zone résidentielle « Construction et réparation de bateaux », mais protégé par droits acquis, par l'usage industriel (I2) dérogatoire « Vivier à homard » et, le second, à reconstruire et agrandir le bâtiment industriel existant au-delà de la superficie maximale autorisée par le règlement de zonage (50 % de la superficie au sol de l'usage dérogatoire protégée par droits acquis) de sorte que la superficie au sol du bâtiment passerait de 246,98 mètres carrés à une superficie projetée de 863,99 mètres carrés.

Cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs à l'intégration fonctionnelle du site, à l'architecture et au stationnement, lesquels sont prévus au règlement no 2010 12 1.

En vertu des dispositions du règlement portant sur les usages conditionnels, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 août 2022, à compter de 19 heures, ou encore en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 juillet 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière

Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

À la séance ordinaire du 9 août 2022, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 Les propriétaires de la résidence sise au 19, allée Wilfrid-Langford, dans le village de Grande-Entrée, souhaitent installer une piscine du côté sud-est de leur résidence, laquelle empiéterait dans la cour avant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'implantation projetée de la piscine en cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'elle soit située entièrement dans la cour arrière ou latérale.

1.2 Les propriétaires de la résidence sise au 161, chemin du Boisé, dans le village de Cap-aux-Meules, souhaitent installer une piscine du côté sud-est de leur résidence, laquelle empiéterait dans la cour avant secondaire du côté du chemin de Plaisance, et procéder à la construction d'un patio entourant cette piscine, d'une dimension de 9,14 m sur 9,25 m, lequel serait situé à moins de 4,5 m de l'emprise du chemin de Plaisance.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent en premier lieu de reconnaître comme étant conforme l'implantation projetée de la piscine en cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'une piscine soit située entièrement dans la cour arrière ou latérale et, en deuxième lieu, de reconnaître comme étant conforme la construction d'une galerie située à 2,56 m de l'emprise du chemin de Plaisance, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une marge de recul minimale de 4,5 m.

1.3 La coopérative propriétaire de l'immeuble sis au 75, chemin du Parc, dans le village de Cap-aux-Meules, souhaite procéder à des travaux d'agrandissement sur les côtés nord et est de son bâtiment industriel. Or, selon le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, les marges de recul avant et arrière ne seraient pas conformes à la réglementation en vigueur et la superficie au sol dépasserait la limite permise.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la coopérative demande de reconnaître comme étant conformes des travaux d'agrandissement au bâtiment industriel comportant une marge de recul avant de 7,07 m au lieu 9 m, une marge de recul arrière de 3,93 m au lieu de 7,5 m et une superficie au sol totale de 2454 m2 au lieu de 1500 m2.

1.4 Les futurs propriétaires du bâtiment industriel sis au 528, route 199, dans le village de Grande-Entrée, souhaitent reconstruire et agrandir le bâtiment existant. Or, en considérant que l'usage du bâtiment est industriel (I2) et que la propriété est contiguë avec des terrains résidentiels, la nouvelle implantation du bâtiment ne respecterait pas les zones tampons prévues au règlement de zonage.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les futurs propriétaires demandent de reconnaître comme étant conformes des travaux de reconstruction et d'agrandissement d'un bâtiment dont les marges de recul latérale est et latérale ouest seraient au minimum de 8 m alors que le règlement de zonage en vigueur exige une zone tampon de 18 m.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 août 2022, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 juillet 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière

Quelques trucs pour un été en toute sécurité

Bouées de sauvetage

La saison estivale bat son plein, il fait beau et chaud, et la fréquentation des plages augmente. La Municipalité des Îles invite la population à porter attention aux recommandations d'utilisation des bouées de sauvetage. Des affiches sont installées à proximité des bouées, et inquent aux usagers une séquence d'utilisation à observer s'ils sont témoins d'une personne en détresse :

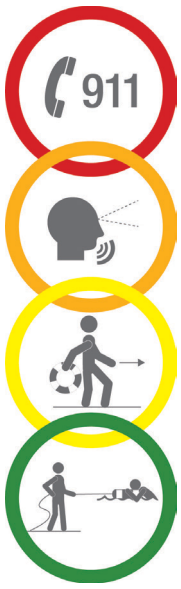

1. Appeler le 911 et demander de l'assistance

2. Garder un contact visuel et encourager la personne

3. En gardant contact avec le sol, lancer la bouée

4. Tirer la personne et attendre les secours en surveillant son état

Chaque année il y a des vols de bouées de sauvetage et des cordes qui y sont attachées. Toutefois, les bouées et les cordes sont dédiées à des actes de sauvetage. Elles doivent donc rester sur leur socle, sauf en cas d'utilisation d'urgence. Pensez aux conséquences que pourrait engendrer votre vol avant d'agir. Les bouées de sauvetage peuvent sauver des vies!

Courants marins

Avec les températures plus chaudes, les activités de baignade feront partie du quotidien de beaucoup de monde. Il faut aussi se rappeler que sous l'effet des vagues et des marées, les courants sont souvent forts et qu'il peut être parfois difficile de rejoindre le rivage, et ce, même pour un nageur expérimenté. Lors des journées de grands vents et de grosses vagues, le sable se déplace, et il n'est pas rare que des trous profonds se forment à seulement quelques mètres du rivage. Dans ces conditions, il est préférable de ne pas se baigner seul et surtout d'éviter de trop s'éloigner de la rive.

Prudence au bord des falaises

Les falaises rouges sont magnifiques, mais aussi très friables. Gardez une distance minimale de 3 mètres avec le bord : beaucoup de grottes et de fissures profondes pourraient se trouver sous vos pieds, entraînant l'effondrement d'une partie du sol.

Un accident est vite arrivé! Faites bien attention à où vous mettez les pieds, et assurez vous de vous balader à des endroits qui sont sans danger!